

étrangère de notre pays. Un sondage Gallup effectué pendant l'été 1984 a révélé que deux Canadiens sur trois désapprouvaient la politique des États-Unis dans la région. Le sondage Decima réalisé un an plus tard à la demande du gouvernement a montré que le public canadien accordait une extrême importance à la crise centraméricaine. Un sondage effectué pour le compte du gouvernement en avril 1987 a révélé que plus des deux tiers des Canadiens étaient d'avis que notre pays devait adopter une politique étrangère plus indépendante de celle des États-Unis.

Dès 1981-1982, les membres du Sous-comité parlementaire des relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles avaient été surpris de l'intérêt manifesté à l'égard de leurs délibérations par les collectivités du pays. Dans son rapport final, le Sous-comité a recommandé que la politique étrangère du Canada accorde une importance prépondérante à l'Amérique centrale. Quatre ans plus tard, soit en 1986, le Comité mixte du Sénat et la Chambre des communes a fait observer dans son rapport sur les relations extérieures du Canada, qu'il avait reçu plus de mémoires sur l'Amérique centrale que sur n'importe quelle autre question. Tout cela donne à penser que l'opinion canadienne continuera de préconiser une intervention active et indépendante de la part de notre pays dans le dossier centraméricain.

4. Les mesures transitoires et propres à accroître la confiance

Les pays centraméricains et des parties extérieures à la région ont manifesté en 1986-1987 un intérêt croissant pour des mesures transitoires propres à favoriser une désescalade des conflits, quand le processus de Contadora a donné l'impression d'avoir abouti à une impasse. On avait déjà tenté d'appliquer de telles mesures. Le gouvernement du Salvador et l'opposition armée avaient proposé d'instaurer un dialogue et d'"humaniser" la guerre sans issue qu'ils se livraient. Le Costa-Rica et le Nicaragua avaient conclu en 1986 un accord sur l'établissement d'un mécanisme de surveillance des frontières, mais il n'a pas été mis en oeuvre. Par ailleurs, les forces armées du Honduras et du Nicaragua avaient échangé de l'information pour éviter une escalade accidentelle du conflit qui les opposait, et elles avaient de part et d'autre restreint l'acquisition d'armes offensives.

On a désigné ces mesures comme étant des mesures propres à accroître la confiance (MPAC), car elles visaient notamment à instaurer une plus grande confiance entre des parties adverses. Cette application de l'expression au sens large ne correspond pas à l'usage qu'on en fait dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), contexte où elle a été employée pour la première fois et où les MPAC sont définies de façon restrictive puisqu'elles se rapportent à des "applications militaires bien particulières". Relativement aux conflits